



**Sujet :** [INTERNET] New Doc 2019-02-08 11.58.31

**De :** peter weeks <peter.weeks@btconnect.com>

**Date :** 08/02/2019 12:07

**Pour :** "pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr>

Veillez trouver ci-joint ma lettre d'opposition à l'Eolienne

— Pièces jointes : —

---

New Doc 2019-02-08 11.58.31.pdf

30 octets

Contribution à l'enquête publique relative au <sup>[1]</sup>SEP <sup>[1]</sup>Projet de 7  
éoliennes de 180m de haut à Lupsault et Oradour.

A l'enquêteur Dominique BICHON

M/Mme Wechs Peter  
habitant à : Rue du château, Barbezieux

donne un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

- comme indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».
- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1Km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.
- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Natura 2000.
- L'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houle...) et économies d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète

Fait à Barbezieux le 08/02/19  
Signature :

*P. Wechs*

Déposé en Mairies de Lupsault et Oradour à l'enquêteur <sup>[1]</sup>SEP

Envoyé par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

Contribution à l'enquête publique relative au <sup>[17]</sup>SEP <sup>[17]</sup>Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à Lupsault et Oradour.

A l'enquêteur Dominique BICHON

16

~~Mme~~ L-weeks

habitant à :

Rue du château Barbezieres

donne un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

- comme indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».
- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1Km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.
- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Natura 2000.
- L'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houle...) et économies d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète

Fait à Barbezieres le 7/2/19

Signature :

L-weeks

Déposé en Mairies de Lupsault et Oradour à l'enquêteur <sup>[17]</sup>SEP

Envoyé par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

**Sujet :** [INTERNET] participation enquête publique projet éolien Lupsault et Oradour d'Aigre

**De :** Nicolas de Lafond <nicolas.gervaisdelafond@gmail.com>

**Date :** 08/02/2019 14:03

**Pour :** pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

2

A l'intention de M Dominique BICHON, commissaire enquêteur  
Avis dans le cadre de l'enquête publique sur le projet éolien (Lupsault et Oradour d'Aigre)

Nicolas de Lafond (SPPEF)  
16460 Valence

Valence, le 8 février 2019

Monsieur,

Au nom de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF) dont je suis membre et représentant pour le nord de la Charente et en mon nom propre, en qualité de résident d'une commune du nord de la Charente, je vous transmets mon **avis tout-à-fait défavorable** à ce projet de parc éolien sur le territoire des communes du Lupsault et Oradour d'Aigre .

Ce projet porterait une atteinte grave à nos paysages naturels et architecturaux qui sont un bien national à défendre.

Je vous prie, Monsieur, de croire en l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Nicolas de Lafond (SPPEF)